

# Test visuel et auditif

## Formulaire complémentaire pour les grutiers

Le présent questionnaire n'est pas destiné aux jeunes gens âgés de moins de 18 ans révolus. Selon l'art. 9 de l'ordonnance sur les grues, ils sont soumis à l'examen médical préventif dans le domaine de la médecine du travail requis aux termes de l'art. 72 OPA.

### Coordonnées du candidat

Nom: .....

Prénom: .....

Rue, n°: .....

NPA, localité: .....

Nationalité: ..... Date de naissance: .....

### Test visuel

	Visus sans verres correcteurs	Visus avec verres correcteurs
--	-------------------------------	-------------------------------

Acuité visuelle (œil gauche) .....

.....

Acuité visuelle (œil droit) .....

.....

Champ visuel  Supérieur 140 °  Inférieur 140 °

Diplopie  Non  Oui

Vision stéréoscopique  Normale  Anormale

### Test auditif

Langage parlé à 5 m de distance oreille gauche intacte  Non  Oui

Langage parlé à 5 m de distance oreille droite intacte  Non  Oui

### Résultats et attestation du médecin ou de l'opticien

Réserves sur les facultés visuelles et auditives du candidat  Non  Oui

Lieu et date: .....

Timbre et signature du médecin ou de l'opticien:  
.....

Remarques:  
.....  
.....  
.....  
.....

### Remarques générales

Le présent formulaire doit être complété et signé par un médecin ou un opticien et joint à la demande de permis de grutier. **Les candidats en possession d'un test équivalent datant de moins de 5 ans peuvent le joindre à leur demande en lieu et place du présent formulaire (p. ex. un test réalisé dans le cadre du permis de conduire automobile).** Si l'acuité visuelle nécessite des verres correcteurs (lunettes ou lentilles de contact), ceux-ci doivent être portés pendant le travail. Le présent test visuel et auditif n'est pas un examen médical préventif au sens de l'art. 72 OPA. **Les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par la Suva.** Lors du test, veuillez demander si les frais sont pris en charge par votre employeur.

### Remarques pour le médecin ou l'opticien

L'acuité visuelle est d'importance capitale pour les grutiers. Les personnes exerçant ce métier doivent être en mesure de distinguer correctement un signe de la main à une grande distance (50–100 m). La vision stéréoscopique et l'estimation des distances sont importantes pour manipuler des charges en toute sécurité. Les travaux de levage exécutés au moyen d'une grue doivent également pouvoir s'effectuer au crépuscule et par mauvais temps.

### Acuité visuelle

Correction minimale de l'acuité visuelle de 0,5 pour le meilleur œil ou correction minimale de 0,2 pour l'autre. Absence de restriction du champ visuel, absence de diplopie, absence de restriction anormale de la vision stéréoscopique. L'absorption des lunettes à verres teintés ne doit pas dépasser 35 % dans l'obscurité.

### Acuité auditive

Les ordres donnés au grutier sont souvent transmis au moyen de radiocommandes. Il est indispensable que le grutier comprenne ces ordres malgré le bruit ambiant du chantier. Le test auditif «Langage parlé à 5 m de distance» doit permettre de déterminer si le candidat est en mesure de satisfaire à cette exigence.